



LA FGAAC-CFDT A ADRESSÉ UN COURRIER PORTANT SUR LES PN AU MINISTRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Le 7 avril un accident impliquant le TGV 7304 et un poids lourd transportant du matériel militaire a eu lieu près de Bully-les-Mines, entre Lens et Béthune.

Notre collègue conducteur a perdu la vie dans ce terrible accident et plusieurs clients du TGV ont été blessés. Ce tragique événement suscite beaucoup d'émotion chez les ADC et vient endeuiller l'ensemble du corps social cheminot !

L'enquête est en cours et déterminera avec précision les causes exactes de cet accident. Ce dernier implique de nouveau un transport exceptionnel sur un PN, qui n'était pas repris dans la liste du Plan de Sécurisation National.

Cet accident dramatique n'est malheureusement pas isolé et de trop nombreux événements sécurité sur les PN se produisent chaque année. Leurs conséquences sont d'autant plus graves quand ils impliquent des poids lourds ! ☹️☹️☹️

LA FGAAC-CFDT EXIGE QUE L'ÉTAT AUGMENTE LES INVESTISSEMENTS POUR LES PLANS DE SUPPRESSION ET DE SÉCURISATION DES PN !

SÉCURISATION DES PN : LA FGAAC-CFDT INTERPELLE LE MINISTRE DES TRANSPORTS !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT



Téléchargez gratuitement l'application



LA SÉCURISATION DES PN EXIGE DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES ET RAPIDES DE LA PART DES POUVOIRS PUBLICS !

Les plans de suppression ou de sécurisation des passages à niveaux par des aménagements appropriés, ainsi que la mise en place d'itinéraires de contournement par les poids lourds ou les transports en commun doivent être accélérés, afin d'éviter qu'un accident aussi tragique ne puisse se reproduire !

Le Groupe Public SNCF et plus largement les différents acteurs de la branche ferroviaire doivent porter conjointement cette demande avec la FGAAC-CFDT, auprès de l'Etat.

Le Groupe SNCF et ses différentes composantes doivent également présenter un plan d'actions portant sur la sécurisation des PN, du matériel roulant et sur la sécurité du personnel !

En savoir

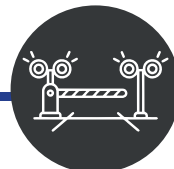


RETROUVEZ LE COURRIER
ADRESSÉ AU MINISTRE



ITINÉRAIRES DE CONTOURNEMENT DES PN ET PROGRAMMATION DES GPS ROUTIERS :

- ➔ L'Etat doit légiférer sur la mise en place d'itinéraires obligatoires de contournement pour les poids-lourds et notamment les transports exceptionnels et les transports en commun comme les transports scolaires !
- ➔ La programmation des GPS routiers doit également intégrer ces itinéraires.



ACCÉLÉRATION DES PLANS DE SUPPRESSION OU DE SÉCURISATION DES PN :

- ➔ Les plans de suppression ou de sécurisation des PN par des aménagements appropriés doivent être accélérés.
- ➔ Différents moyens de sécurisation des PN, tels que la vidéo-surveillance existent et ont fait l'objet d'expérimentations. Ils doivent à présent être déployés à plus large échelle !



INTÉGRATION DANS LA LOI CADRE TRANSPORT D'UN VOLET SUR LA SÉCURISATION DES PN :

- ➔ Les débats parlementaires sont actuellement en cours sur le projet de loi cadre, relative au développement des transports.
- ➔ Pour la FGAAC-CFDT, la future loi doit intégrer un volet spécifique en lien avec la sécurisation des PN et plus largement du réseau ferré national.



RÉUNION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET INTÉGRATION DES OS DANS LES INSTANCES :

- ➔ Le Ministère des Transports réunissait jusqu'en 2022, un COPIL (Comité de Pilotage) associant les Organisations Syndicales et d'autres parties prenantes.
- ➔ La FGAAC-CFDT a demandé la tenue d'un COPIL et l'intégration des OS dans les différentes instances de pilotage des PN.